

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-cinquième session du Comité permanent
Paris (France), 19 – 22 juin 2001

Rapports

RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE POUR LES ANIMAUX

Le présent rapport, qui couvre la période du 20 avril 2000 au 15 avril 2001, a été préparé par le président du Comité pour les animaux.

1. Juste après la fin de la 11^e session de la Conférence des Parties (CdP11), les membres et les suppléants nouvellement élus du Comité pour les animaux (CA) se sont réunis pour faire connaissance et élire un président; en effet, Hank Jenkins ne représentait plus l'Océanie et le poste de président était devenu vacant. La nouvelle composition du CA est la suivante:
 - a) Afrique: membres: Kim Howell (République-Unie de Tanzanie) et Michael Griffin (Namibie), suppléants: Edson Chidzya (Zimbabwe) et Richard Kiome Bagine (Kenya);
 - b) Asie: membres: Tonny R. Soehartono (Indonésie) et Schwann Tunhikorn (Thaïlande), suppléants: Muzammel Hussain (Bangladesh) et Choo-Hoo Giam (Singapour);
 - c) Amérique centrale et du Sud et Caraïbes: membres: Sixto J. Incháustegui (République dominicaine) et Marco Polo Micheltti Bain (Honduras), suppléants: Roberto Ramos Tagarona (Cuba) et Magaly M. Ojeda (Venezuela);
 - d) Europe: membres: Marinus S. Hoogmoed (Pays-Bas) et Katalin Rodics (Hongrie), suppléants: Vin Fleming (Royaume-Uni) et T. Althaus (Suisse);
 - e) Amérique du Nord: membre: Susan S. Lieberman (USA); suppléant: Rodrigo Medellín Legorretta (Mexique);
 - f) Océanie: membre: Rod Hay (Nouvelle-Zélande), suppléant: Richard John Watling (Fidji).
2. A la session, M. Malan Lindeque représentait le Secrétariat. Le quorum était réuni et moi-même, le représentant de la région Europe, j'ai été élu président.
3. Il est évident que suite à la CdP11, plusieurs questions se retrouveraient sous forme de résolutions et de décisions qui auraient des conséquences pour le travail du CA, comme devaient en avoir la Vision d'une stratégie et le Plan d'action de la Convention. En examinant ces questions, il est vite apparu qu'elles pouvaient être réparties en trois groupes: les questions d'ordre biologique, les questions juridiques et celles concernant l'application de la Convention, et enfin celles ayant des éléments des deux types. Les membres du CA sont élus sur la base de leur connaissance des questions zoologiques; il ne semble pas approprié de demander à des biologistes d'indiquer, par exemple, quelle est la meilleure manière d'étiqueter les boîtes de caviar.

4. Avec la permission du CA, il a été proposé au président du Comité permanent d'examiner la possibilité d'établir un Comité technique composé de spécialistes de la mise en œuvre de la Convention et des questions juridiques pour traiter plus efficacement de ces questions. Le président du Comité permanent a accueilli favorablement cette proposition, qui sera discutée à la 45^e session du Comité permanent à Paris. Ainsi, les éléments non scientifiques des discussions pourront autant que possible être éliminés des courtes sessions du CA. Le Comité devrait mettre l'accent sur les questions d'ordre zoologiques, qui, après tout, sont du domaine de sa compétence, et s'emploiera à parvenir à des conclusions et à prendre des décisions fondées uniquement sur des données scientifiques et des témoignages.
5. En mai, le président a contacté tous les membres et les suppléants du CA pour discuter des principales questions à traiter dans la période à venir. Il y a eu consensus sur ce point, qui devrait être adopté à la 16^e session du Comité.
6. Egalement en mai, le président a nommé six personnes parmi les membres et les suppléants (une de chaque région) pour participer au groupe de travail sur les critères (GTC), établi pour donner suite à la décision 11.2 et chargé de réviser les critères d'amendement des Annexes I et II. Le GTC, composé de représentants du CA et du Comité pour les plantes (CP) et de spécialistes externes, s'est réuni à Canberra, Australie, du 2 au 4 août 2000. Le CA était représenté par MM. Bagine, Hay, Hoogmoed, Michelletti et Tunhikorn et par Mme Lieberman. La session commune du CA et du CP tenue à Shepherdstown, Etats-Unis Amérique, du 7 au 9 décembre 2000, a été entièrement consacrée aux conclusions du GTC; tous les membres du CA y ont participé. Le président, en tant que membre de la délégation néerlandaise (et membre possible du GTC) a participé à une consultation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tenue à Rome, Italie, du 28 au 30 juin 2000, concernant les critères d'inscription CITES. La vice-présidente, Mme Lieberman, y a elle aussi participé, en tant que membre de la délégation américaine.
7. En août, le Secrétariat et le président ont préparé l'ordre du jour et le plan de travail de la 16^e session du CA. Des recommandations pour la phase IV de l'étude sur le commerce important, découlant de la résolution Conf. 8.9 (Rev.), ont été préparées; elles ont été envoyées aux Parties concernées en septembre 2000.
8. En septembre et en octobre, les divers documents pour la 16^e session du CA ont été discutés avec le Secrétariat. Après la CdP11, le président avait demandé à M. Vincent Fleming, représentant suppléant de la région Europe, de continuer à présider le groupe de travail sur les coraux. Il a accepté et a pris contact avec les membres de son groupe, très dynamique. En septembre, M. Thomas Althaus, représentant suppléant de la région Europe, et M. Dietrich Jelden, de l'organe de gestion de l'Allemagne, ont été priés de préparer pour la 16^e session du CA un document sur le déplacement transfrontalier des cultures de tissus. Tous deux ont accepté et une discussion animée sur cette question s'en est suivie, donnant lieu à d'utiles suggestions.
9. La 16^e session du CA a eu lieu à Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique, du 11 au 15 décembre 2000. Les sessions du CA réunissent les 10 représentants régionaux élus et des spécialistes des questions zoologiques, qui sont chargés de préparer les recommandations et les décisions qui seront discutées par le Comité permanent ou la Conférence des Parties. Toutes les autres personnes présentes sont des observateurs qui n'ont pas de responsabilités officielles au Comité. Pour que les représentants du CA bénéficient de la présence des observateurs d'organisations non gouvernementales (ONG), il a été décidé avec le président du CP que l'admission de ces observateurs suivrait une procédure fondée sur la compétence des organisations et des personnes les représentant. Pour que le nombre

de participants soit raisonnable, une seule personne par ONG peut être enregistrée par session.

10. Au cours de l'enregistrement des ONG, le président a réuni une grande base de données contenant des informations sur les connaissances, le savoir-faire, la structure, la mission et les sources de financement d'un certain nombre d'ONG. La participation de la *Humane Society of the U.S.* a posé un problème (voir la notification aux Parties 2000/60) qui a été résolu. Cependant, à la 16^e session du CA, certains pays ont mentionné les difficultés rencontrées en raison des accusations infondées faites par la HSUS. La question a été portée à l'attention de tous et l'on espère que de tels incidents ne se reproduiront plus.
11. Durant la session, des groupes de travail ont été établis sous la présidence d'un membre ou d'un suppléant du CA, avec certaines exceptions. La participation des ONG à ces groupes s'est faite sur invitation du président et était fondée sur leur connaissance du sujet traité. Les groupes ont fourni des rapports finals ou intermédiaires; certains ont poursuivi leurs travaux entre les sessions du Comité.
12. Les rapports des neuf groupes de travail établis à la 16^e session du CA ont été adoptés, à l'exception de celui sur l'enregistrement et la supervision des établissements d'élevage en captivité de spécimens d'espèces CITES inscrites à l'Annexe I (voir la résolution Conf. 11.14 et les décisions 11.101 et 11.102). Il n'y a pas eu consensus sur les définitions proposées pour "en danger critique dans la nature", "difficile à garder en captivité" et "difficile à reproduire en captivité"; le président a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la 17^e session du CA.
13. Le groupe de travail sur les mouvements transfrontières à des fins de conservation des échantillons biologiques susceptibles de se dégrader avec le temps a soumis un rapport qui est à la base du document SC45 Doc.10, accomplissant ainsi la tâche dévolue au CA (décisions 11.103, 11.104 et 11.105).
14. Le groupe de travail sur la révision des annexes a conclu qu'aucun changement d'annexe n'était nécessaire pour les espèces sélectionnées.
15. Le groupe de travail sur l'étude du commerce important a proposé ou confirmé les catégories pour *Naja naja*, *Moschus* spp. et les Acipenseriformes. En consultation avec le Secrétariat, le CA a formulé des recommandations pour ces taxons, lesquelles ont été envoyées aux Etats des aires de répartition concernés au début de 2001.
16. L'étude du commerce important revêt la plus grande importance pour le CA et la Convention. Elle permet de vérifier si le niveau du commerce d'espèces sélectionnées est conforme à l'Article IV de la Convention. A Shepherdstown, il est rapidement apparu que l'application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) posait des problèmes pratiques. C'est ainsi qu'il est vite devenu clair qu'il ne fallait pas mêler la situation biologique et la gestion des espèces et qu'une espèce dans une situation très critique dans certains pays mais gérée complètement différemment dans des pays voisins ne pouvait tout simplement pas être placée dans une seule catégorie. C'est exactement ce que paraît demander la résolution Conf. 8.9 (Rev.) – placer une espèce soumise à différents régimes de gestion dans une seule catégorie supposée s'appliquer à la fois à la gestion et à l'application. Quand les catégories énoncées dans la résolution Conf. 8.9 (Rev.) ont été établies, la situation biologique et les régimes de gestion d'une espèce n'étaient pas clairement séparés. Tant que l'étude du commerce important traite d'une espèce endémique à un seul pays et exportée d'un seul pays, la question est simple et directe. Cependant, quand plusieurs pays se partagent une espèce et qu'ils l'exploitent sur la base de régimes de gestion différents, la question devient très complexe et l'étude du commerce important difficile à faire.

17. L'un des objectifs du CA sera donc de soumettre à la CdP12 un projet de résolution sur l'étude du commerce important qui abordera ces questions tout en simplifiant le processus et le rendant plus transparent. Il apparaît aussi que la décision 11.106 devrait être incorporée dans la résolution Conf. 8.9 (Rev.) ou aller dans le même sens. Un guide simplifié sur l'étude du commerce important devrait en faciliter la mise en œuvre.
18. Enfin, il a été confirmé à la 16^e session du CA que l'organisation de deux ateliers traitant principalement d'espèces non inscrites aux annexes CITES (l'un sur le commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres et l'autre sur les hippocampes et autres membres de la famille des Syngnathidae) progressait bien et que des fonds devenaient disponibles.
19. Un plan de travail fondé sur la Vision d'une stratégie a été établi pour le CA et les priorités ont été déterminées. Ce plan a été adopté à la 16^e session du CA et plusieurs points ont été traités pendant la session. L'on a estimé que les relations problématiques entre les membres du CA et les autorités scientifiques et les organes de gestion des pays de leur région étaient une question préoccupante. Les demandes des membres du Comité restent souvent sans réponse quand les Parties participent aux sessions du CA uniquement pour traiter des questions qui les intéressent. L'on espère que les contacts au niveau régional et inter régional s'amélioreront à l'avenir.
20. L'un des résultats de la 16^e session du CA a été l'adoption d'une déclaration de mission indiquant que: "La mission du Comité CITES pour les animaux est de fournir à la Conférence des Parties, aux Parties, aux autres Comités, aux groupes de travail et au Secrétariat, des données scientifiques fiables et des avis sur des questions biologiques (y compris les critères et leur application) touchant au commerce international des espèces animales inscrites aux annexes et, s'il y a lieu, des espèces animales faisant l'objet d'un commerce international dont on pourrait envisager l'inscription ultérieure aux annexes".
21. Le Secrétariat a fourni les informations suivantes sur les dépenses faites en 2000 pour organiser la 16^e session du CA:

	USD	CHF
Coûts de logistique de la session du CA	20 000	33 800
Traduction des documents	22 134	37 406
Voyage et indemnité journalière de subsistance des membres	26 301	44 449
Rapporteur	1 902	3 214
TOTAL	70 337	118 870

22. Les dépenses du CA pour 2000 ont été de CHF 90.000 tandis que les coûts d'organisation de sa 16^e session ont été de CHF 118,870. L'excédent est dû en grande partie aux frais de traduction externe. Il est à noter que seuls les membres américains et néerlandais du Comité ont pu réunir le montant nécessaire à leur participation à la 16^e session et que les huit autres membres ont dû compter sur la ligne budgétaire du CA pour financer leur voyage et leur indemnité journalière de subsistance. Pour 2001, le CA a un budget de session généralement réduit, de CHF 100.000 CHF (USD 60.000).
23. Depuis son élection, le président a pu consacrer environ 60% de son temps de travail normal à la CITES (questions touchant au CA et questions nationales CITES concernant les

Pays-Bas). Il a pu le faire grâce à un contrat passé entre le Ministère néerlandais de l'agriculture, de la gestion de la nature et de la pêche (chargé de l'application de la CITES aux Pays-Bas) et l'employeur du président, le Muséum national d'histoire naturelle de Leyde. Les frais de voyage et de déplacement pour les sessions ordinaires du CA et des CdP, et les coûts en personnel ont été couverts par un budget généreusement fourni par ce ministère dans le cadre de ce contrat.

24. Cette année d'expérience m'a permis de constater qu'il faut le plein appui gouvernemental et institutionnel (notamment financier) pour assumer effectivement le travail de président du Comité. En d'autres circonstances, il aurait été pratiquement impossible d'assumer adéquatement toutes ces responsabilités. Cela implique que les personnes de pays où un tel appui, notamment financier, ne peut être obtenu, peuvent ne pas pouvoir accéder à ce poste – ce qui peut être considéré comme injuste pour certains pays ou régions. Ce point est préoccupant; le Comité permanent pourrait envisager d'avoir des fonds à disposition pour rémunérer les pays pour le temps que le président du CA doit consacrer à ses fonctions.
25. Le budget alloué à l'organisation de la 17^e session du CA pourrait ne pas suffire pour couvrir tous les coûts de la session.
26. Le Viet Nam a aimablement proposé d'accueillir la prochaine session du CA, qui aura lieu du 30 juillet au 3 août à Hanoï.
27. L'Allemagne a généreusement proposé d'accueillir une réunion du CA pour la région Europe. Cette offre a été acceptée. Le 24 janvier 2001, Mme Katalin Rodics, le président du CA et M. Ger van Vliet, du Secrétariat, se sont rendus à Bonn pour discuter des détails de la réunion avec les autorités allemandes. Il a été décidé que la session aurait lieu du 14 au 16 novembre 2001 à Bonn, Allemagne, et qu'elle serait précédée d'un séminaire régional de formation de deux jours.
28. Durant l'année passée, il y a eu de nombreux contacts avec le Secrétariat par courriel et par téléphone concernant un grand nombre de questions. Je tiens à remercier le Secrétariat, et plus particulièrement M. Malan Lindeque, pour son aide et les contacts agréables que nous avons toujours eu, même en des périodes parfois surchargées. J'attends avec plaisir la suite de cette collaboration.

M. M. S. Hoogmoed
Président du Comité pour les animaux
Leyde

15 avril 2001